

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017- 19 h 00</p>

Le quatre septembre deux mil dix-sept à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 28 août 2017, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13 (+ 1 pouvoir)

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme Monique RUBICHON, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. JAY Patrick, M. SOTON Emmanuel, Mme BRUN Catherine, M. TRAVERSIER Richard, Mme BONGARD Gwenaëlle, Mme BROC Stéphanie, Mme CLUZE Annie, M. OLLIER-FAURE Frédéric., Mme DAUSSY Florence

Absents excusés : M. Jean-Pierre RIFFARD a donné pouvoir à Mme Annie CLUZE.

Secrétaire de séance : Mme Christelle LANDEFORT.

Approbation du PV de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

SEANCE n° 09.2017 - DELIBERATION N° 01 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **la création d'un emploi d'adjoint technique territorial** à compter du 1^{er} octobre 2017, emploi permanent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de créer :

- **un emploi d'adjoint technique territorial** à compter du 1^{er} octobre 2017

Emploi permanent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Vote : Pour 13 +1 (pouvoir) Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 09.2017 - DELIBERATION N° 02 – Convention aux frais de participation du centre Médico-Scolaire de ST Marcellin

Le Maire rappelle que le Centre Médico-Scolaire est une institution qui dépend de l'éducation nationale. Elle regroupe une équipe généralement constituée d'un ou plusieurs médecins, d'infirmières, parfois de puéricultrices, et d'un secrétaire médico-scolaire. Ces centres à mi-chemin entre éducation et médecine ont pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre les élèves, parents et enseignants.

Sa mission est aussi de sensibiliser les élèves et les familles aux problématiques de la santé et d'améliorer la qualité de vie des élèves au sein des structures éducatives. Le centre médico-scolaire est basé sur St-Marcellin.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Ville de St-Marcellin sollicite une participation financière, dont sont originaires les élèves qui y sont inscrits, pour couvrir les frais de fonctionnement. Pour ST LATTIER la participation sera de 0.54 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de participer financièrement aux frais de fonctionnement du centre Médico-scolaire sur la base de 0.54 € par élève.
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention.

Vote : Pour 13 +1 (pouvoir) Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 09.2017 - DELIBERATION N° 03 –Travaux sur réseau d'eau potable des Fauries (Quartier de la gare aux Fauries et des Fauries à la Baudière) – Demande de subventions à l'Agence de l'Eau RMC et au Conseil Général de l'Isère

Monsieur le maire expose que le réseau d'alimentation en eau potable des habitations riveraines du quartier des Fauries et des tronçons de la Gare aux Fauries puis des Fauries à la Baudière est vétuste et donc très souvent défaillant (conduites en amiante ciment, plomb et acier). Il rappelle que les travaux à engager pour ce programme sont inscrits dans le schéma directeur d'eau potable au titre du renouvellement et du renforcement des réseaux. De plus, parallèlement, il serait nécessaire de prévoir le renouvellement du système de stabilisation aval en amont de la Gare.

Le Maire présente aux Conseillers Municipaux, un devis estimatif chiffré à 1 019 000.00 € HT.

Considérant, que l'Agence de l'Eau RMC et le Conseil Général de l'Isère attribuent des aides pour ces travaux, Le Maire propose qu'une demande de subvention la plus large possible soit déposée auprès de ces deux organismes.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le projet de travaux (renouvellement et renforcement) de réseaux d'eau potable des Fauries (quartier de la gare aux Fauries et des Fauries à la Baudière)
- De réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable.
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'eau RMC et du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de cette opération.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes démarches utiles.

Vote : Pour 13 +1 (pouvoir) Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 09.2017 – DELIBERATION N° 4 - Décision modificative n° 1 - Budget LASM

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	230,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	230,00 €	
D 023 : Virement section investissement		230,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		230,00 €
D 165-OFI : Opérations Financières		230,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		230,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		230,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		230,00 €

Vote : Pour 13 +1 (pouvoir) Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

Questions diverses :

a/ Bail Maison Gris – Location DE ALMEIDA : Mme Annie CLUZE conseille de rédiger le bail en précisant la date effective de prise du logement avec paiement du 1^{er} loyer à partir du 1^{er} octobre.

b/ D.I.A – Une déclaration d'Intention d'Aliéner vient d'être transmise en mairie.

- Vente DAT / BILLION -GAMEL

La Mairie ne souhaite pas préempter sur ce bien.

c/ Point sur les ressources humaines :

- Recrutement d'une ATSEM en remplacement de Céline CIERI jusqu'au 20/01/2018
- Recrutement d'un apprenti en alternance au service technique
- Recrutement d'une apprentie en alternance au service administratif

d) **Cantine :** des remplacements sont prévus pendant l'arrêt de travail de Chantal Fournier. Remplaçants à l'essai puis remplacements définitif au départ à la retraite de Chantal.

e) **Travaux d'accessibilité :** Il reste à faire la salle des fêtes et le local du foot.

Il conviendrait de missionner un architecte pour la mise en conformité et éventuellement un agrandissement de la salle des fêtes.

En ce qui concerne le local du foot, il conviendrait de refaire les douches et les bancs extérieurs.

f) Prévoir une réunion avec EPODE pour le démarrage des travaux de la tranche 2 du Cultil.

g) Début de l'enquête public du PLU le 5 septembre.

h) Local technique : bornage du terrain

i) Lotissement les Jardins d'Ulysse : travaux de raccordements ERDF prévus les 18 et 19 octobre par l'entreprise SOBECA

J) **Rythmes scolaires :** les délégués des parents d'élèves doivent se concerter sur la semaine de 4 jours ou 4 jours ½ avant de supprimer les TAP.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : elle est fixée au lundi 2 octobre 2017 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.